

Châlons-en-Champagne, le 17 mai 2021

Le Préfet de la Marne

*Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

**Arrêté préfectoral modificatif relatif à la
commission de contrôle de la commune
de MONCETZ LONGEVAS**

Vu le code électoral, et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

Vu le renouvellement général des conseillers municipaux des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant renouvellement de la commission de contrôle de la commune de MONCETZ LONGEVAS édicté en date du 8 septembre 2020 ;

Vu la demande de modification présentée par la commune de MONCETZ LONGEVAS en date du 11 mai 2021 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté du 8 septembre 2020 est modifié comme suit :

La commission de contrôle de la commune de MONCETZ LONGEVAS est composée comme suit :

- *Conseiller municipal : Mme Evelyne BRISSON*
- *Suppléant : M. Jackie BOGARD*
- *Délégué de l'administration : M. Jean-Michel LEMPEREUR*
- *Suppléant : M. Richard MASSON*
- *Délégué du Tribunal Judiciaire : M. Pierre MORVAN*
- *Suppléant : M. Bruno LOMBARD*

Les autres articles demeurent sans changement.

Article 2 : Le secrétaire général de la Préfecture de la Marne et le maire de la commune de MONCETZ LONGEVAS sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'affichages d'informations municipales et mis en ligne sur le site internet de la commune, s'il en existe un.

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général


Denis GAUDIN